



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Lourtier : Route agricole passage à guet - torrent de Lourtier, parcelle n°20540, introduction de deux barrières assorties de la signalisation suivante : 1 signal OSR n°2.01 interdiction générale de circuler, 1 signal OSR n° 2.15 Accès interdits aux piétons et d'un signal OSR n°1.30 Autres dangers avec la plaque complémentaire « Dangers naturels ». Les barrières seront fermées du 01 novembre au 30 avril de chaque année et lors d'intempéries.

Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 12.11.2014

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Cpl. Christillin J-C.**